

Communiqué de presse

Le chantier du parc éolien “Entre Tille et Venelle” ralentit durant la période de nidification

Selongey, le 2 avril 2019

Le parc éolien “Entre Tille et Venelle” est composé de **16 éoliennes de 2,5 MW, réparties sur 4 communes de la Côte d’Or (21)** au nord de Dijon, à la limite du département de la Haute-Marne (52). Il est développé et construit par la société Velocita énergies.

La construction a commencé en août 2018, après 8 années de développement. Sa mise en service est prévue à la fin de cette année.

Conformément aux engagements pris par Velocita énergies, **le calendrier de construction du parc a été aménagé afin de préserver les espèces nicheuses** qui peuplent les alentours du chantier **pendant leur période de nidification (d’avril à juillet)**. Velocita a veillé à ce que les **principaux travaux de génie civil** (création des accès et des fondations) **soient terminés avant cette période**. Seuls des **travaux de finitions**, l’acheminement des composants et le montage des premières sections des mâts, étapes du chantier peu perturbantes pour l’avifaune, auront lieu **pendant la période de nidification**.

Un projet conçu pour préserver les espèces avoisinantes

Sur les 16 éoliennes du futur parc, 13 sont implantées en forêt (11 sur des forêts communales, et 2 sur des forêts privées).

L’étude d’impact réalisée par le bureau d’étude Indigo (agence de Dijon) a démontré des impacts faibles sur les espèces d’oiseaux nicheurs et les hivernants. L’avifaune a fait l’objet d’un suivi ornithologique sur un cycle biologique complet. 79 espèces nicheuses ont ainsi été recensées à proximité de l’implantation du parc, dont 14 espèces à statut patrimonial particulier fréquentant principalement les espaces boisés.

Distant de plus de 7 km de la Zone de Protection spéciale « Massifs forestiers du Châtillonnais », le parc éolien a été conçu pour éviter tout impact sur son environnement. L’avifaune a fait l’objet d’une attention spéciale.

- Avant le démarrage des travaux et lors de la période de défrichage des sites d'emplacement des 16 éoliennes, Velocita énergies a fait appel à un expert naturaliste indépendant afin de s'assurer qu'il n'y avait pas de gîte de chauves-souris dans les arbres.
- Les secteurs les plus favorables aux espèces nicheuses patrimoniales ont été exclus de tout aménagement. Les machines sont espacées de plus de 300m pour éviter tout risque de collision.
- Une trouée libre de tout aménagement pour les nicheurs au nord de la zone n°3 a été préservée entre les vallées de la Tille et de la Venelle.
- 90% des chemins d'accès aux éoliennes reprennent le tracé de pistes forestières existantes.

Un chantier exemplaire

Durant les travaux, Velocita énergies s'est engagé à suivre plusieurs mesures environnementales afin de respecter et de protéger la biodiversité du site :

- Aucun prélèvement d'eau et rejet d'eau de lavage ou sanitaire n'est réalisé dans le milieu naturel. L'eau nécessaire au chantier est affectée en citerne.
- Les huiles non minérales sont stockées dans un bassin de rétention.
- Le nettoyage des engins est effectué en dehors du chantier dans des structures adaptées.
- Les eaux de ruissellement sont collectées afin d'éviter les phénomènes d'érosion.
- L'ensemble des travaux est effectué en dehors des périmètres des captages d'eau.
- Un tri des déchets est mis en place.
- Les talus sont laissés à la reconquête végétale naturelle.

Calendrier du chantier de construction

2018

- Mai : Arrêté préfectoral autorisant la construction du parc de 16 éoliennes
- Août : Démarrage du chantier : défrichage, construction des voies d'accès
- Septembre - Décembre : Travaux de génie civil (construction des plateformes et des fondations)

2019

- Janvier-Mars : Travaux de génie civil (construction des plateformes et des fondations)
- **Avril - juillet : Ralentissement du chantier durant la période de nidification**
- Juillet : Livraison des composants sur site
- Août - Novembre : Montage des éoliennes
- Décembre : mise en service du parc

Le site est désormais prêt pour accueillir les 16 éoliennes, qui seront acheminées sur la zone d'implantation du parc dès début juillet.

A propos du parc éolien "Entre Tille et Venelle"

Le parc éolien « Entre Tille et Venelle » est implanté sur 4 communes de la Côte d'Or (21) au nord de Dijon (Avelanges, Marey-sur-Tille, Selongey et Villey-sur-Tille), à la limite du département de la Haute-Marne (52). Constitué de 16 machines, pour une puissance totale installée de 40 MW, il devrait produire 110 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 51 000 personnes.

Développé par Velocita énergies, il s'agit du 1er parc éolien sur lequel seront installées des turbines de la marque Envision en France. Sa construction a déjà commencé et se poursuivra tout au long de l'année 2019.

Le projet est remarquable à plus d'un titre, du fait de sa puissance quatre fois supérieure à la moyenne française, de l'arrivée d'un nouveau turbinier sur le marché français, d'un financement participatif record de 2,2 millions d'euros ou encore de l'installation d'une majorité d'éoliennes (13 sur 16) en forêt. L'exploitation et la maintenance seront assurées par Velocita énergies.

A propos de Velocita énergies

Depuis 2011, Velocita énergies développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France. La société compte 25 collaborateurs qui réunissent les compétences pour mener à bien un projet et assurer la gestion d'un parc éolien. Fin 2016, Velocita est entrée dans le groupe Envision Energy, 5ème fabricant mondial de turbines éoliennes avec plus de 6 000 machines installées. A ce jour, Velocita a investi 300 millions d'euros dans le développement et la construction de parcs éoliens, mis en service 133 MW et construit 60 MW en 2019.

En savoir plus : <https://www.velocitaenergies.fr/>